

CIVISME HIVERNAL

C'est bien de saison : la neige est arrivée, laissant à chacun le soin de l'apprécier selon son humeur.

Le service de déneigement des voies communales et départementales doit s'effectuer dans de bonnes conditions et, surtout, rapidement afin que tous les résidents puissent sortir pour vaquer à leurs occupations.

Les agents du déneigement font de leur mieux pour limiter le petit bourrelet de neige laissé par l'étrave devant chaque accès.

Quelques recommandations nous semblent importantes :

- s'équiper d'une pelle ad hoc, en vente chez tous les professionnels et dans les magasins de bricolage,
- jalonner le bord de sa propriété au niveau de l'accès,
- ne pas jeter la neige sur la voie communale,
- déblayer la moraine du bord de route sans la remettre sur la chaussée,
- ne stationner aucun véhicule sur la voie publique,
- faire un passage sur le trottoir qui borde sa propriété,
- déplacer régulièrement son véhicule, en le stationnant si possible sur une place déjà déneigée, en évitant de laisser une place vide entre d'autres voitures.

Ces quelques précautions éviteront bien des désagréments et vous qualifieront de « citoyen d'hiver ».